



D 2024-061

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 octobre, à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,
Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire
Dûment convoqués le 11 octobre 2024.

Présents : Marc FLEURY, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Céline ROCH EUVRARD, Mathieu SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH.

Absent excusé : Pierre-Damien GALENE (pouvoir à Pascal GINOLLIN), Jérôme GINOLLIN (pouvoir à Amandine PAGET)

Absent : Odile CHALAMEL

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Assistent à la réunion :

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrage exprimés : 8
Votes pour : 8
Votes contre : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Objet : Demande de Subvention – INVESTISSEMENT – Aide à la mobilisation des bois scolytés

Le département de la Savoie propose une nouvelle aide pour la mobilisation des bois scolytés de 700€/ha.

La commune d'Aillon-le-Jeune envisage l'exploitation de bois scolytés, sur les parcelles forestières 102-103-104-105-106-108 et 109 sur une surface de 52.55 ha.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet
- Charge l'ONF du dépôt du dossier auprès du CD73
- Sollicite l'aide du CD73 la plus élevée possible



D 2024-061

- Demande au CD73 de pouvoir débiter le chantier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH



Le secrétaire de séance,

Pascal GINOLLIN

Abstentions : 0
Blancs : 0
Votes contre : 0
Votes pour : 8
Nombre de suffrage exprimés : 8
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres en exercice : 9

Objet : Demande de subvention – INVESTISSEMENT Aide à la mobilisation des bois scjolés

Le département de la Savoie propose une nouvelle aide pour la mobilisation des bois scjolés de 700€.

La commune d'Aillon-le-Jeune envisage l'exploitation de bois scjolés, sur les parcelles forestières 102-103-104-105-106-108 et 109 sur une surface de 52,55 ha.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet
- Charge l'ONF du dépôt du dossier auprès du CD73
- Sollicite l'aide du CD73 la plus élevée possible